



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 62375

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la mise en oeuvre du projet « SOFT » qui tend à restructurer l'ensemble des activités postales. Cette restructuration ne peut qu'inquiéter les différents usagers du service public porteur d'égalité et d'accessibilité à tous, du plus lointain hameau de Camargue aux zones urbaines sensibles, par un affaiblissement à terme de la qualité du service rendu. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin de préserver la qualité des services postaux français.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de progrès portant contrat de plan de La Poste a été signé le 25 juin 1998 au terme d'une large concertation. Il fixe comme objectifs à La Poste de rechercher, dans le cadre de l'autonomie de gestion que lui confère la loi du 2 juillet 1990, la meilleure organisation possible de ses services, afin d'améliorer son efficacité en assurant l'équilibre financier de ses activités et de proposer, dans l'exercice de ses missions de service public, des prestations de qualité accessibles à tous, sur tout le territoire. Dans ce cadre, La Poste développe l'ensemble de ses activités au sein d'un groupe unitaire. Le programme Soft a été la phase expérimentale qui a précédé la mise en place de la nouvelle déconcentration opérationnelle (NDO). Cette déconcentration est limitée à l'organisation des directions départementales, des groupements et à l'encadrement des 2 000 plus grands bureaux. Elle vise à moderniser les organisations, à responsabiliser les cadres territoriaux et à placer un plus grand nombre de personnels en contact avec le public : elle renforcera ainsi l'efficacité du service public. La phase expérimentale conduite entre juillet 2000 et mai 2001 a donné lieu à un dialogue et une concertation, grâce notamment à plus d'une centaine de rencontres avec les organisations syndicales, ce qui a permis d'améliorer le projet. La nouvelle déconcentration opérationnelle va se mettre en place progressivement dans les départements, dans le cadre d'une concertation qui sera poursuivie tant au niveau territorial que national. Ce projet concerne moins de 4 % des effectifs de La Poste. Il n'affecte ni les tournées de distribution du courrier ni la présence postale en zone rurale ou les horaires d'ouverture des bureaux. Le réseau des bureaux de poste continue bien évidemment à proposer au grand public l'ensemble des produits et services de La Poste. L'organisation territoriale unitaire de La Poste n'est pas remise en cause : le directeur de La Poste demeure, dans chaque département, le représentant unique de toutes les activités du groupe. Il reste ainsi l'interlocuteur privilégié de La Poste, pour ses partenaires, et en particulier pour les élus. La mise en place de l'euro est une priorité majeure dans les bureaux de poste jusqu'au début mars 2002. Le déploiement du projet NDO sera ainsi suspendu au cours de cette période afin d'engager tous les moyens sur l'introduction de la nouvelle monnaie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62375

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3482

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6802